



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de la vie scolaire et de l'insertion
19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service

DGER/SDPFE/2017-383

26/04/2017

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales
Pôle de la stratégie et des systèmes d'information

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 13/07/2017

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : enquête de recensement relative aux Projets d'Accueil Individualisé (PAI) et aux Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)
 Unions fédératives des établissements privés d'enseignement agricole
 Établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles privés dont l'association ou l'organisme responsable a passé un contrat avec l'Etat

Résumé : il s'agit de recenser le nombre de projets d'accueil individualisé (PAI) et de plans d'accompagnement personnalisé (PAP), en formation initiale dans l'enseignement technique agricole, pour l'année scolaire 2016-2017.

Textes de référence :

Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 810-1

Code de l'éducation, notamment les articles L.111-1 et L.111-2 modifiés par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 (NOR : MENE0300417C) (Jeunesse, Éducation nationale et Recherche : bureau DESCO B4 ; Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales ; Santé, Famille et Personnes handicapées ; Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales ; Enseignement scolaire ; Famille) Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leur secteur d'intervention. (NOR : MENE0601976A)

Circulaire DGER/SDPFE/2015-104 du 4 février 2015 (NOR : AGRE1502981C) Plan d'Accompagnement Personnalisé.

Note de service n° DGER/SDPFE/N2015-886 du 22 octobre 2015 relative aux procédures d'accueil, dans un établissement d'enseignement agricole, des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court en situation de handicap.

Note de service DGER/SDPFE/2016-786 du 06 octobre 2016 relative aux modalités de mise en œuvre, pour l'année scolaire 2016-2017, du recensement des élèves de l'enseignement agricole en situation de handicap (opération statistique).

1- Éléments de contexte

L'objet de cette enquête porte sur le recensement du nombre de Projets d'Accueil Individualisé (PAI) et de Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP), en formation initiale, dans l'enseignement technique agricole conformément à la circulaire N°2003-135 du 8 septembre 2003 et à la note de service DGER/SDPOFE/2015-104 du 4 février 2015 relative au Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

2- Les objectifs d'une enquête relative aux PAI et aux PAP dans l'enseignement agricole

Certaines catégories d'élèves et d'apprentis, atteints de troubles des apprentissages (DYS) ou de problèmes médicaux particuliers, bénéficient d'un PAI, d'un PAP et/ou d'un aménagement d'épreuve aux examens (1/3 temps, lecteur scripteur, agrandissement des caractères...). Cette dernière disposition est soumise à l'avis de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) et validée par l'autorité académique.

Afin d'obtenir une cartographie la plus exhaustive possible, la Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education (SDPOFE) renouvelle l'enquête de recensement des élèves et apprentis couverts par un PAI, pour cette année scolaire 2016-2017, en l'élargissant au recensement des élèves et apprentis couverts par un PAP.

L'enquête concerne tous les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), qu'ils soient publics ou privés sous contrat.

3- Modalités pratiques

Cette enquête est complétée par les établissements directement en ligne, via l'outil d'enquête en ligne SPHINX. Les données de l'enquête sont présentées en annexe 1. Des guides d'aide à la saisie sont disponibles sur le module d'enquête.

3-1 Actions et publics concernés

Les enregistrements de l'enquête portent sur les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) et sur les Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Chaque PAI ou PAP doit être saisi. Aucun regroupement de PAI ou de PAP ne peut être effectué. Le public concerné regroupe les élèves et les apprentis.

La saisie de ces 2 recensements peut être effectuée par différents acteurs au sein des établissements ou des centres de formation d'apprentis. Il est de la responsabilité des équipes de direction de veiller à ce que le recensement des PAI soit réalisé par le personnel de santé et que le recensement des PAP le soit par l'équipe pédagogique, en veillant à ne pas générer une double saisie. Le cas échéant, il est également possible pour l'équipe de direction de désigner une personne ressource pour la saisie des 2 recensements.

3-2 Login et mot de passe

La connexion se fait avec le login et le mot de passe qui vous ont été transmis lors du recensement 2015-2016. Ils vous seront également communiqués par mail.

En cas de non réception ou de perte, les établissements et centres doivent se rapprocher de leur correspondant handicap en SRFD qui dispose via l'interface des logins et mots de passe des établissements sous sa responsabilité. Pour les établissements du privé, il est également possible de se rapprocher de la fédération dont ils dépendent pour les obtenir.

3-3 Saisie des données de l'enquête par les établissements ou centres

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

- connexion Internet à l'adresse URL suivante :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/pai_2017/Etab.htm

- saisie du login et du mot de passe,
- saisie des données de l'enquête.

3-4 Services Régionaux de Formation et de Développement et fédérations

L'autorité académique et les fédérations disposent d'un module de suivi permettant la consultation des données saisies ainsi que les identifiants et des mots de passe des centres et établissements de sa région (en cas de perte).

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

- connexion Internet à l'adresse URL suivante:

https://sphinx.educagri.fr/DGER/pai_2017/SRFD.htm

https://sphinx.educagri.fr/DGER/pai_2017/Federation.htm

- saisie du login et du mot de passe qui seront transmis directement par mail à chaque SRFD et fédération.

3-5 Calendrier

La saisie des informations par les établissements concernés se fera du **15 mai 2017 au 13 juillet 2017**.

3-6 Assistance

Pour toute question relative à l'enquête, privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à :
franck.feuilatre@agriculture.gouv.fr

Pour toute question technique, privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à :
dger.mapat.pssi@educagri.fr

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Philippe Vinçon

Annexe 1

Recensement des Projets d'Accueil Individualisé (PAI) et des Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Questionnaire

1. Région

2. Secteur

3. Affiliation

La question n'est pertinente que si Secteur = "Privé".

4. Nom de l'établissement

La question n'est pertinente que si Secteur = "Privé".

5. Nom de l'établissement si différent

La question n'est pertinente que si Secteur = "Privé".

6. Nom de l'EPL

La question n'est pertinente que si Secteur = "Public".

7. Nom du LEGTA/LEGTPA, LPA ou CFA

La question n'est pertinente que si Secteur = "Public".

8. CODE_DGER

9. L'établissement déclare ne pas avoir de PAI/PAP

- OUI

10. Sexe

- Garçon
 Fille

11. Statut de l'apprenant

- Elève
 Apprenti

12. Classe de l'élève

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} EA | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} S |
| <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} EA | <input type="checkbox"/> Term. Bac pro |
| <input type="checkbox"/> DIMA | <input type="checkbox"/> Term. Bac STAV |
| <input type="checkbox"/> CAPa 1 | <input type="checkbox"/> Term. Bac S |
| <input type="checkbox"/> CAPa 2 | <input type="checkbox"/> BTSA 1 |
| <input type="checkbox"/> 2 ^{nde} pro | <input type="checkbox"/> BTSA 2 |
| <input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT | <input type="checkbox"/> CPGE 1 |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Bac pro | <input type="checkbox"/> CPGE 2 |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV | <input type="checkbox"/> Post-BTS |

La question n'est pertinente que si Statut = "Elève".

13-14. Classe de l'apprenti

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> CAPa 1 | <input type="checkbox"/> BTSA 1 |
| <input type="checkbox"/> CAPa 2 | <input type="checkbox"/> BTSA 2 |
| <input type="checkbox"/> 2 ^{nde} pro | <input type="checkbox"/> CS 1 Niv5 |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Bac pro | <input type="checkbox"/> CS 2 Niv5 |
| <input type="checkbox"/> Term. Bac pro | <input type="checkbox"/> CS 1 Niv4 |
| <input type="checkbox"/> BPA 1 Niv5 | <input type="checkbox"/> CS 2 Niv4 |
| <input type="checkbox"/> BPA 2 Niv5 | <input type="checkbox"/> CS 1 Niv3 |
| <input type="checkbox"/> BP 1 Niv4 | <input type="checkbox"/> CS 2 Niv3 |
| <input type="checkbox"/> BP 2 Niv4 | <input type="checkbox"/> Autre |

La question n'est pertinente que si Statut = "Apprenti". Une question "Si Autre, précisez" est associée à cette question.

15-16. Quelle est la nature du projet d'accompagnement personnalisé mis en place pour l'élève au sein de l'établissement ?

- PAI
 PPRE
 PAP
 Autre (hors PPS)

Cochez entre 1 et 3 cases. Une question "Si Autre, précisez" est associée à cette question.

**17. Quelle est la durée du projet ?
(en semaines)**

La réponse doit être comprise entre 1 et 36 semaines.

18-19. Quelle est la nature des troubles ?

- Troubles du psychisme
- Troubles relationnels/adaptation sociale
- Epilepsie
- Asthme
- Mucoviscidose
- Troubles endocriniens
- Allergies (y compris alimentaires)
- Troubles cognitifs spécifiques du développement
- Autres

Cochez au minimum 1 case. Une question "Si Autre, précisez" est associée à cette question.

20. Précisez les troubles du psychisme :

- Dépression
- Troubles du comportement
- Troubles du comportement alimentaire
- Troubles obsessionnels compulsifs
- Troubles bipolaires

La question n'est pertinente que si Nature des troubles = "Troubles du psychisme". Cochez au minimum 1 case.

21. Précisez les troubles du comportement alimentaire :

- Boulimie
- Anorexie

La question n'est pertinente que si Troubles du psychisme = "Troubles du comportement alimentaire". Cochez au minimum 1 case.

22-23. Précisez les troubles endocriniens :

- Diabète
- Autre

La question n'est pertinente que si Nature des troubles = "Troubles endocriniens". Une question "Si Autre, précisez" est associée à cette question.

24. Précisez les troubles cognitifs spécifiques du développement :

- Dyslexie
- Dyspraxie
- Dyscalculie
- Dysorthographe

- Dysgraphie
- Dysphasie
- Troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité

La question n'est pertinente que si Nature des troubles = "Troubles cognitifs spécifiques du développement". Cochez entre 1 et 6 cases.

25. L'élève bénéficie-t-il d'une prise en charge pédagogique ?

- Oui
- Non

26-27. Précisez la prise en charge pédagogique :

- Photocopie des cours
- Cours sur des supports électroniques
- Adaptation des supports de cours et d'évaluation
- Oralisation
- Temps supplémentaire pour les épreuves écrites, orales et techniques
- Dictée aménagée
- Secrétariat
- Matériel adapté
- Autre

Cochez au minimum 1 case. Une question "Si Autre, précisez" est associée à cette question.

28. L'élève bénéficie-t-il d'une prise en charge médicale ?

- Oui
- Non

29-30. Précisez la prise en charge médicale :

- Nécessité d'un régime alimentaire
- Intervention d'un kinésithérapeute
- Intervention d'un personnel soignant
- Protocole de soins d'urgence
- Traitement médicamenteux
- Séance d'orthophonie
- Séance de psychomotricité
- Orthoptiste
- Autre

La question n'est pertinente que si Prise en charge médicale = "Oui". Cochez au minimum 1 case. Une question "Si Autre, précisez" est associée à cette question.

31. L'élève bénéficie-t-il d'un aménagement d'examens par la MDPH ? (y compris les demandes en cours)

- Oui
- Non

32. L'élève bénéficiait-il d'un projet d'accompagnement personnalisé avant son entrée dans l'enseignement agricole ?

- Oui
- Non

33-34. De quel projet s'agissait-il ?

- PAI
- PPRE
- PPS
- PAP
- Aménagement aux examens
- Autre

La question n'est pertinente que si Projet d'accompagnement antérieur = "Oui". Cochez entre 1 et 5 cases. Une question "Si Autre, précisez" est associée à cette question.

35. Des bilans ont-ils été fournis par la famille?

- Oui
- Non

La question n'est pertinente que si Projet antérieur = "PAI" ou "PPS" ou "PAP".